

DICTIONNAIRE DU DOPAGE

Substances et méthodes

XÉNON ¹

(gaz)

- **Utilisation sportive : depuis 2004 par les Russes aux JO d'Athènes**
- **Interdiction : 2014 par l'AMA**
- **Détection : inconnue. A ce jour (2025), aucun cas positif n'a été révélé par un laboratoire certifié compétent par l'AMA**

2014

RÉGLEMENTATION – Liste rouge : officiellement prohibée par l'AMA mais toujours indécélable alors qu'il booste la production d'EPO et de testostérone

❶ « L'Agence mondiale antidopage (AMA) a placé sur la liste des produits interdits les **gaz xénon** et **argon** censés améliorer les performances des athlètes, une décision avec effet immédiat, a indiqué dimanche 18 mai son président Craig Reedie.

"Le message à tous les athlètes est clairement affiché, cela va être sur la liste des interdits" a déclaré à l'AFP Craig Reedie à l'issue du Conseil de fondation de l'AMA à Montréal. La décision de mettre ces gaz sur la liste des produits dopants était attendue après la saisie par l'AMA de cette question à la suite des derniers Jeux d'hiver de Sotchi quand des athlètes russes avaient été soupçonnés d'y avoir eu recours. L'inhalation de xénon favorise la production naturelle d'érythropoïétine (EPO), qui contribue au développement des globules rouges dans le sang et donc à l'amélioration de la performance. La surprise dimanche de l'AMA vient en fait du calendrier avec une mise en application immédiate de cet interdit alors que chacun s'attendait à voir le xénon et l'argon ajoutés aux produits interdits à l'occasion de la publication de la liste révisée en 2015. Les experts de l'AMA saisis de cette question après les Jeux "ont recommandé que les deux, le xénon et l'argon, soit ajoutés à la liste des produits interdits", a noté le président de l'AMA. "La question était de savoir quand. A l'unanimité, le Comité exécutif a décidé de l'interdire maintenant". Compte tenu du délai raisonnable de 90 jours pour donner le temps à tous les gouvernements et organisations de mettre à jours leurs règlements, ces deux produits seront donc interdits dès la fin août, a ajouté M. Reedie en substance. Le xénon et l'argon vont être ajoutés à la liste des produits dopants sous la rubrique des agents stimulants comme l'érythropoïétine ou les facteurs induits par l'hypoxie qui agissent sur l'oxygénation du sang. »

[Agence France-Presse/Le Matin (Suisse), 19.05.2014]

❷ « L'Agence mondiale antidopage (AMA) a annoncé dans un communiqué de presse avoir ajouté à la liste des produits prohibés deux gaz : **le xénon** et l'argon. L'annonce avait déjà été faite en mai dernier mais un délai de trois mois est obligatoire pour informer toutes les instances internationales et nationales avant toute interdiction. Jusqu'à maintenant, l'AMA n'avait pas eu connaissance de ces deux substances. Cependant, elle a été notifiée que plusieurs athlètes utilisaient le xénon lors des derniers Jeux olympiques à Sotchi et elle a voulu statuer sur ces gaz. L'argon et le xénon sont connus comme étant des activateurs. Ils stimulent la production naturelle d'érythropoïétine et de testostérone. Même s'ils sont désormais interdits, il n'existe toujours pas de test pour contrôler les athlètes à ces substances.

[Cyclism'Actu, 31.08.2014]

2025

LISTE ROUGE de l'AMA

Le xénon, comme le cobalt et l'argon – ces deux derniers gaz ayant les mêmes aptitudes dopantes par stimulation de la production endogène d'EPO – font partie des substances et méthodes interdites en permanence (en et hors compétition).

¹ et Argon

Ces trois gaz sont qualifiés de substances *non spécifiées*, autrement dit leur utilisation dans le domaine du sport est forcément à visée dopante et que la sanction prévue est de 4 ans de suspension. Le xénon figure dans la nomenclature 2025 de l'AMA à la section : *S2.1.2 Agents activants du facteur inductible par l'hypoxie (HIF) par ex. cobalt, diaprodustat (GSK1278863), IOX2, molidustat (BAY 85-3934), roxadustat (FG-4592), vadadustat (AKB-6548), **xénon**.*